



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU 15.12.2020

- Présidence : M. Nicolas Savoy, Syndic
- Présents : 36 personnes
Dont ont le droit de vote : 33 personnes (majorité à 17)
- Excusés : M. et Mme Marilène et Xavier Leibzig, M. Cédric Progin, Mme Sylvia Decrauzat, M. et Mme Julien Simons et Fager Zaghab Jaber
- Scrutateurs : MM. Heinz Beutler et François Borgognon
- Mode de convocation : - insertion dans la feuille officielle n° 49 du 04.12.2020
- affichage au pilier public
- convocation par tout-ménage
- sur le site Internet www.gletterens.ch
- Prise du procès-verbal : Christelle Bornand, secrétaire communale

Tractanda

1. **Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 septembre 2020**
 - Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 65, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.
2. **Budgets communaux 2021**
 - 2.1 **Budget de fonctionnement 2021**
 - 2.1.1 Présentation du budget de fonctionnement
 - 2.1.2 Rapport de la commission financière
 - 2.2 **Budget d'investissement 2021**
 - 2.2.1 Demande d'un crédit d'investissement de CHF 80'000.- pour le changement du système informatique de l'administration communale
 - 2.2.2 Rapport de la commission financière
 - 2.3 **Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissement 2021**
3. **Approbation d'un nouveau règlement communal sur les déchets**
4. **Divers**

A 20h05, l'Assemblée est déclarée ouverte. Au nom du Conseil communal, M. le Syndic souhaite la bienvenue aux citoyens présents. Il y a trois invités dans l'Assemblée et remercie la venue de Monsieur Fritz Schenk, Président du comité du caravaning.

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 septembre 2020

Il ne sera pas lu, ayant été inséré dans le bulletin d'informations communales numéro 65, mis à disposition à l'administration communale et sur le site Internet www.gletterens.ch.

Remarques :

Une citoyenne demande plusieurs modifications à apporter dans le procès-verbal, et que cela soit noté dans le procès-verbal de l'assemblée précédente, soit :

- Page 2, point 2.1 - Questions : « Est-ce que c'est la Commune de Delley-Portalban qui décide des frais facturés à la Commune de Gletterens (concernant le compte d'entretien des parcs et des zones de loisirs) ? »
Demande de rectification de la réponse du syndic: « Oui, c'est Delley-Portalban qui décide »
- Page 6, point 6. Questions, 4^{ème} intervention
Un citoyen demande ce qui va être proposé et s'il est vraiment nécessaire de faire une étude.
Demande de rectification de la réponse de M. Leuenberger « répond qu'une étude est obligatoire pour tout projet routier. »
- Page 10, point sur la votation du 27 septembre 2020 pour l'introduction d'un Conseil général.
Un citoyen répond qu'il y a la possibilité du référendum qui doit également être prise en compte.
Demande de rajout : « Ce qui veut dire que, pour prendre l'exemple de ce soir, il y a plus de 700 personnes qui n'auraient pas eu leur mot à dire. »
- Page 11, 1^{er} point des divers
Un autre citoyen ne comprend pas l'attitude de ce Monsieur
Demande de rajout : « Une citoyenne demande pourquoi cet échange de terrain n'est pas soumis à l'approbation de l'assemblée car le montant des terrains échangés excède certainement la délégation de compétence du Conseil communal.
Monsieur le Syndic répond que tous les services consultés ont validé la manière de faire du Conseil communal. »

Un citoyen dit que son intervention avec son père n'a pas été noté dans le procès-verbal de la dernière assemblée.

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 septembre 2020 est approuvé avec 30 voix pour, 2 contre et 0 abstentions.

Un citoyen intervient pour demander l'enregistrement de l'assemblée. Il dit que depuis que les assemblées ne sont plus enregistrées, il y a toujours des problèmes. Le Syndic répond que cette assemblée a déjà commencé donc elle ne peut plus être enregistrée. Il dit qu'il y avait également des problèmes lorsque les assemblées étaient enregistrées.

Les citoyens voteront lors de la prochaine assemblée s'ils souhaitent que l'assemblée soit enregistrée.

Le même citoyen demande d'enregistrer l'assemblée à titre privé et cela est accepté.

2. Budgets communaux 2021

2.1.1 Présentation du budget de fonctionnement 2021

M. le Syndic donne la parole à M. Sébastien Guinnard, Conseiller communal responsable des finances qui présente les principales différences du budget.

Il explique les différents points mentionnés dans le bulletin d'informations communales n° 65.

Questions :

Un citoyen aimerait revenir sur le compte de recettes no 720.434.01 des déchets de CHF 80'000.-. Il doit y avoir un équilibre. Il y a un manque de recette pour la Commune.

M. le Syndic répond qu'il faut trouver un équilibre entre la taxe de base et la taxe au poids. Pour la déchetterie, il y a une marge de manœuvre car la couverture s'élève à 74-76%, le reste est couvert par les finances communales, soit les impôts.

Une citoyenne a deux questions :

- Est-ce que la participation de CHF 50'000.- (compte 990.351.00 concernant la réserve pour la LPP des employés de l'Etat) est un versement unique ?
Le Syndic répond que le versement sera en une fois mais que le montant pourrait être supérieur.
- Comment est-ce que le Conseil communal est arrivé à la taxe de base à CHF 80'000.- ?

M. le Syndic informe que cela a été calculé en fonction du nombre de personnes ainsi que du nombre de parcelles en résidence secondaire.

Un citoyen demande pourquoi les entreprises ne paient presque pas d'impôts.

M. Guinnard répond qu'effectivement les rentrées des personnes morales ne sont pas élevées mais il a été tenu compte de l'année 2020 pour faire le budget 2021.

Un citoyen demande pourquoi faire un appartement à la capitainerie s'il y a déjà des appartements libres.

M. le Syndic répond qu'il s'agit d'un appartement de fonction, qu'il sera de toutes façons loué.

Une citoyenne dit que les recettes des horodateurs augmentent toujours, est-ce que le conseil prévoit de faire des protections pour les propriétaires voisins du parking.

M. le Syndic dit qu'il y a des incivilités, le Conseil en a déjà discuté et la question se pose d'augmenter le tarif du parking. Cette année est également exceptionnelle.

Une citoyenne dit si une aide au parcage pourrait être mise en place comme à Portalban.

M. le Syndic répond négativement.

Un citoyen demande comment est-ce que le Conseil a pu faire pour mettre un parking dans des champs.

M. le Syndic répond que cela avait été accordé lors de la réfection du port.

Une citoyenne dit que le nombre de parking d'été a été augmenté.

M. le Syndic informe qu'il y a eu effectivement cet été un troisième parking d'appoint ouvert.

Un citoyen demande si ce serait possible de faire un prix progressif.

M. le Syndic répond que pour l'instant ce n'est pas prévu mais cela pourrait être envisagé.

Un citoyen, habitant du bas du village, dit que les nuisances étaient limitées durant l'été. Par contre, s'il y a un tarif progressif, est-ce qu'il ne risque pas d'y avoir plus de circulation.

Il demande si la plage ne pourrait pas être payante.

M. le Syndic répond que c'est une piste qui pourrait être réfléchie.

Une citoyenne demande concernant l'étude de mobilité de CHF 16'000.- si la mobilité de la plage pourrait être prise en compte.

M. le Syndic répond que c'est une étude concernant le Centre Village, cela ne serait pas pris en compte, sauf pour des signalisations.

Un citoyen demande pourquoi la Commune a engagé une personne supplémentaire alors que les finances sont déficitaires.

M. le Syndic répond que cet engagement a été effectué car aucune autre aide n'a été engagé pour le soutien à la plage et au port cet été suite à cet engagement. De plus, la Commune de Vallon participe au salaire de cet employé vu que Gletterens s'occupe d'une partie de la voirie de Vallon depuis le 1^{er} septembre 2020

2.1.2 Rapport de la commission financière

Mme Mireille Spahr, membre de la commission financière, lit le rapport de la commission financière. Cette dernière relève que le budget établi présente un excédent de charges de CHF 201'242.-. La commission financière donne un préavis favorable au budget de fonctionnement 2021 et invite les citoyens présents d'accepter le budget de fonctionnement 2021.

M. le Syndic remercie Mme Mireille Spahr ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.2 Budget d'investissement 2021

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 80'000.- pour le changement du système informatique de l'administration communale

M. le Syndic dit que l'administration travaille actuellement avec un fournisseur qui est basé en suisse alémanique avec une antenne en Romandie.

Des offres ont été demandées auprès de ce fournisseur ainsi qu'un autre dont le siège est en Romandie.

Actuellement, la Commune paie env. CHF 24'000.- par année de maintenance informatique. Avec l'autre fournisseur, le prix serait env. de CHF 17'000.- à CHF 18'000.- avec un produit dont le taux de satisfaction est plus performant.

Questions :

Une citoyenne demande quand est-ce que cela sera mis en place.
Le Syndic répond que cela sera effectué courant 2021 pour 2022.

2.2.2 Rapport de la commission financière

Mme Mireille Spahr lit le rapport de la commission financière qui préavise favorablement cet investissement et propose à l'Assemblée d'accepter cet objet.

M. le Syndic remercie Mme Mireille Spahr ainsi que tous les membres de la commission financière pour leur travail.

2.3 Approbation finale des budgets de fonctionnement et d'investissement 2021

Les budgets de fonctionnement et d'investissement sont approuvés avec 33 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

3. Approbation d'un nouveau règlement communal sur les déchets

M. Nicolas Leuenberger, responsable du dicastère déchetterie, présente le nouveau règlement sur les déchets.

M. Leuenberger explique qu'actuellement la couverture est de 85%.

M. Leuenberger explique que la loi cantonale sur la gestion des déchets dit que la moitié de cette taxe au moins doit être proportionnelle à la quantité de déchets, calculée selon leur volume ou leur poids.

Pour faire ce calcul, le Conseil communal a été aidé par le Canton et il a été décidé d'augmenter la taxe au poids à CHF 1.-.

Il explique les exemples mentionnés dans le bulletin d'informations communales et que finalement les coûts totaux pour une famille qui trie ses déchets devrait être à peu de chose près identique.

Ce nouveau règlement est également plus approprié pour les personnes seules.

Questions :

Une citoyenne demande de faire quelques modifications, soit :

- Art. 7 : de rajouter la liste des déchets valorisables selon l'OFEV.
- Art. 10 1^{er} al. : mettre collecte dans les deux cas au lieu de ramassage
- Art. 18 : elle demande si c'est possible de mettre x4 pour les résidences secondaires au lieu de x3.

Un citoyen demande de modifier le règlement d'exécution en accord avec le règlement (art. 7).

Un citoyen demande qu'elle est la taxe de base qui sera payée pour le caravanning. La taxe sera de CHF 45.- x 3.

Un citoyen dit qu'il paie CHF 450.- actuellement. Il va arriver à plus de CHF 700.- avec le nouveau règlement. Il demande s'il n'y a pas de taxe par rapport à la grandeur de la maison et/ou de la parcelle.

M. Leuenberger répond que c'est vrai qu'il n'y a pas de calcul par rapport à la surface habitable ou de la parcelle.

Un citoyen dit que le poids de CHF -.40/kg est correct mais qu'il y a une benne qui n'est pas du tout rentable et il y a n'importe quoi dedans.

M. le Syndic dit que les entreprises ne peuvent pas mettre gratuitement n'importe quel déchet à la déchetterie. Il y a des taxes également qui sont demandées en fonction des déchets spéciaux.

M. le Syndic dit que le Conseil communal est bien conscient du problème des litières pour chat.

Un citoyen dit que ce règlement est fait pour des plus grandes communes et pas pour Gletterens.

Un citoyen dit que le manque à gagner de CHF 30'000.- sera payé par tous les citoyens.

Une citoyenne dit que dans le règlement d'exécution, il n'y a pas les encombrants.

M. Leuenberger dit que c'est certainement un oubli.

Un citoyen dit que dans le règlement d'exécution, il n'y a pas de mention des déchets pour les entreprises.

Le nouveau règlement sur les déchets approuvés avec 20 voix pour, 4 contre et 9 abstentions.

4. Divers

M. le Syndic informe que la plage va être réensablée mais pas avant le mois de mai 2021.

M. le Syndic informe que le Conseil communal va rencontrer les urbanistes concernant la zone Centre village. Il y aura un groupe de travail qui comprendra certainement un membre de l'école, un agriculteur et un ou deux riverains.

M. le Syndic informe que le Village lacustre va pouvoir préparer une saison 2021.

M. le Syndic informe que la Fondation recherche des bénévoles pour intégrer le Conseil de fondation et le comité directeur.

M. le Syndic informe que le PAL sera remis à l'enquête suite au passage de la Châtelaine en zone agricole.

Questions :

Une citoyenne dit que l'année prochaine elle ne fera plus partie de la commission de naturalisation car cela fait déjà quelques années qu'elle est dans cette commission.

Un citoyen dit que le terrain multisport n'est pas entretenu.

Un citoyen lit une information concernant une demande d'indemnisation. Il souhaite que cela apparaisse dans ce procès-verbal, soit :

« Nous demandons le versement de l'indemnité de CHF 5'459.- avant le 15 janvier 2021 et sans condition pour le passage de la conduite route de la Pépinière, travaux effectués en 2011 et remis en étant en 2012 par nos soins. Ce calcul de CHF 5'459.- a été établi par la chambre fribourgeoise d'agriculture. Afin de faire avance ce dossier, nous organiserons un rendez-vous avec les différents acteurs de ce dossier et M. Bongard à la route de la Pépinière courant janvier ou février 2021. Pour des raisons sanitaires liées au Covid-19 la séance se tiendra à l'extérieur. »

M. le Syndic remercie les personnes présentes, le personnel communal, ses collègues avec lesquels il a œuvré durant ces cinq dernières années. Cette assemblée est la dernière de cette législature

M. le Syndic informe que la prochaine Assemblée aura lieu au mois de mai l'année prochaine ou avant si les comptes seront bouclés.

M. le Syndic informe qu'il y aura les votations le 7 mars 2021 et une entrée en fonction le 1^{er} avril 2021.

M. le Syndic clôt cette Assemblée et souhaite de joyeuses fêtes de fin d'année aux personnes présentes. M. le Syndic remercie ses collègues du Conseil communal, les employés communaux, le personnel administratif ainsi que les différentes commissions pour leur collaboration et le travail fourni durant cette année très spéciale.

Fin de la séance à 21h22

La Secrétaire : Christelle Bornand

Le Syndic : Nicolas Savoy